

L'INNOVATION : LE ROLE DE L'ÉTAT

Les entreprises impulsent l'innovation, mais elles sont tributaires de l'État à qui il revient de remplir trois missions essentielles. La première consiste à investir dans les connaissances fondamentales, qui sont le point de départ incontournable des idées, des méthodes et des produits nouveaux. Les grandes avancées de la recherche scientifique sont pour une grande part à l'origine des progrès décisifs dans les technologies de l'information, comme le réseau Internet, et dans la biotechnologie, y compris le génie génétique. La longue période de gestation, le coût élevé et les incertitudes de l'opération, ne font qu'ajouter aux difficultés que rencontrent la plupart des entreprises pour rentabiliser un tant soit peu la recherche fondamentale. Il incombe aux pouvoirs publics de continuer à soutenir cette activité capitale qu'est la recherche à long terme pour éviter l'effondrement du système.

Tous les pays de l'OCDE admettent d'ailleurs cette responsabilité de l'État, et plusieurs d'entre eux, dont le Japon, la Corée et le Royaume-Uni, ont récemment augmenté leur aide à la recherche scientifique.

La seconde mission des pouvoirs publics est de créer des conditions propices à l'innovation des entreprises. Il s'agit de veiller à la stabilité du cadre macro-économique et au bon fonctionnement des marchés des capitaux, du travail et des biens, et de mettre en place un dispositif réglementaire qui soit favorable à la concurrence et à l'innovation. Il s'agit aussi d'aider la population à acquérir la formation et les compétences requises pour s'adapter à l'accélération du progrès technologique. Il s'agit enfin de protéger les droits de propriété intellectuelle de façon à encourager à la fois l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies à l'échelle de l'économie tout entière.

Enfin, troisième mission, les pouvoirs publics doivent contribuer à l'amélioration du système d'innovation lui-même. L'innovation ne dépend plus seulement des performances des entreprises, des universités, des instituts de recherche et des autorités réglementaires, elle est aujourd'hui tributaire de leur coopération. Une action déterminée des pouvoirs publics s'impose dans ce domaine pour mettre fin aux rigidités institutionnelles et organisationnelles qui sont susceptibles d'étouffer l'innovation. Il convient ainsi d'éliminer les obstacles à la coopération et à la constitution de réseaux, et de promouvoir la collaboration entre les universités, les institutions de recherche publiques et les entreprises.

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, les chercheurs dans les universités ne sont pas incités à s'engager dans des recherches qui pourraient faire l'objet d'une application commerciale, ni à coopérer avec les entreprises. Les États-Unis sont l'un des premiers pays à avoir pris des mesures dans ce domaine. Depuis l'adoption de la loi Bayh-Dole en 1980, les universités peuvent désormais faire breveter les résultats de travaux de recherche financés par le gouvernement fédéral (avant l'adoption de cette loi, ces brevets étaient attribués au gouvernement fédéral). Quant au Japon, il a récemment modifié sa législation pour accorder aux chercheurs du secteur public la moitié des droits de brevet sur leurs inventions.

Ces dispositions constituent autant d'améliorations réglementaires qui stimulent l'innovation et renforcent les liens entre les scientifiques et le processus d'innovation. D'autres obstacles, comme les règlements qui empêchent la collaboration des chercheurs universitaires avec le secteur des entreprises ou ceux qui entravent la coopération

interentreprises, doivent aussi être démantelés. Enfin, parmi les problèmes qui exigent l'attention des pouvoirs publics, il faut mentionner celui de l'accès au capital-risque. En résumé, les obstacles sont multiples et il faut souvent analyser en détail le fonctionnement du système national d'innovation pour déterminer dans un pays donné les mesures que peuvent prendre les pouvoirs publics.

Beaucoup de pays sont aujourd'hui conscients de l'importance de l'innovation et du savoir. Cependant, dans certains pays de l'OCDE, les réformes menées pour traduire concrètement cette prise de conscience restent encore bien souvent ponctuelles et fragmentées. Ces pays devraient se pencher avec attention sur le cas de l'économie florissante des États-Unis, qui offre déjà un climat des affaires propice à l'épanouissement de l'innovation. Ils pourraient aussi s'inspirer de l'exemple de la France, du Mexique, du Japon, de la Corée, de la Finlande et de l'Autriche qui ont pris des initiatives d'envergure pour renforcer leur système national d'innovation. Les mesures pour faciliter l'accès au capital-risque et pour promouvoir la commercialisation des résultats des recherches financées par des fonds publics sont au cœur des dispositifs mis en place.

Bibliographie

- *Dictionnaire d'histoire, économie, finance, géographie* (sous la direction de F. TEULON), collection Major.
- R. Barre, *Économie politique*, tome 1, coll. Thémis, PUF.